



Arrêté n° 551/2025/CAB

**Fermeture de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Journée du 10 septembre 2025**

Le Président de l'Université,

Vu :

- le code de l'éducation
- le code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant ce qui suit :

Des appels à la mobilisation nationale ont été lancés pour la journée du 10 septembre 2025 sous le nom du mouvement « *Bloquons tout* », afin d'organiser des actions de contestation de la politique gouvernementale ;

Ces appels ont été relayés massivement sur les réseaux sociaux, encourageant notamment des perturbations volontaires au sein d'établissements publics ou des blocages ;

Ces circonstances caractérisent une menace de trouble à l'ordre public qu'il appartient au président de l'Université de prévenir au sein des enceintes et locaux de l'Université de Limoges.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les locaux de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines sont fermés et les activités universitaires sont interrompues pendant la journée du 10 septembre 2025.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication.

Article 3 : Le Directeur général des services et le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Présidence
Hôtel de l'Université
33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01



Fait à Limoges le 10 septembre 2025

